

# Conseil Municipal

*Séance publique du 11 décembre 2019 à 18 H*

~~~~~

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

*affiché le 18 décembre 2019 et publié sur le site Internet  
en vertu des dispositions de l'article L2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*L'affichage fait courir le point de départ du délai de recours contentieux.*

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019
  - Intempéries des 15 octobre 2019 et des 22, 23 & 24 novembre 2019
  - Finances :
    - Décision modificative n° 1
    - Indemnités de conseil au receveur municipal
    - Indemnité représentative de logement
    - Renouvellement de la convention intervenue avec la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants
    - Régie Micro-crèche – Modification relative au cautionnement en raison de l'évolution des recettes encaissées par le régisseur.
  - Travaux :
    - Point sur les travaux en cours
  - Locations et conventions d'occupation
    - Bail à intervenir pour la location du salon de coiffure
    - Convention d'occupation pour le local attenant à la salle des fêtes
  - Enfance
    - Convention à intervenir avec la commune de Saint-Martin-du-Var pour la fréquentation de l'enfant Jade BERTHIER à l'Accueil de Loisirs

➤ **Personnel communal :**

- Création d'un poste temporaire d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour un temps de travail hebdomadaire de 7 H, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Augmentation du temps de travail d'un poste permanent d'adjoint territorial d'animation

➤ **Motion exprimant les besoins en collège et lycée en rive droite du Var**

➤ **Métropole Nice-Côte d'Azur – rapport d'activité 2018**

➤ **Questions diverses**

- 000 0 000-

Après l'appel des conseillers municipaux par M. Honoré ACCHIARDI, Adjoint au Maire,

**Sont présents :**

Mesdames Michèle DELORME - Patricia DEMAS - Régine DEREPAAS - Magali IMBERT - Marie-Thérèse MORINA - Jacqueline ROSTAN  
Messieurs Honoré ACCHIARDI - Max BISCROMA - Alain CARNINO – Franck EMELINE - Jean-Robert LUCCIONI - Jean-Claude NIEL - Yann PRIOUT - José TOMICO

**Sont excusés :**

Mesdames Angéline CAUVIN (pouvoir à Patricia DEMAS) - Stéphanie FECHINO (pouvoir à Jean-Claude NIEL) - Viviane TROCELLO (pouvoir à Honoré ACCHIARDI).  
M. Dominique FICARA (pouvoir à Franck EMELINE).

**Est absent :**

Monsieur Lionel FERRAN

*Le quorum étant atteint, Mme le Maire déclare la séance ouverte à 18 H*

**Secrétaire :**

Mme Jacqueline ROSTAN, Adjoint au Maire, est nommée secrétaire de séance.

Avant de poursuivre la séance, le Conseil Municipal, à la demande de Mme le Maire, accepte, à l'unanimité de ses membres présents, d'inscrire à l'ordre du jour les points supplémentaires suivants :

- *Approbation du rapport de la CLECT du 25 novembre 2019*
- *Marché des Bulles de Noël – Autorisation à donner à Mme le Maire pour déposer une plainte à l'encontre du propriétaire du véhicule qui était en infraction sur le parking de la place Docteur René Morani samedi 30 novembre 2019*

- 000 0 000-

## ORDRE DU JOUR

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Intempéries des 15 octobre 2019 et des 22, 23 & 24 novembre 2019

Mme le Maire dresse le bilan des dommages subis au cours des intempéries exceptionnelles qui se sont abattues sur le territoire de la commune de Gilette.

- Quartier «La Clave» :

La route communale, réservée aux riverains de l'Estéron, située sur le territoire de la commune de Le Broc, a été fermée à la circulation. Les travaux de remise en état sont en cours et devraient prendre fin aux alentours du 20 décembre 2019.

Les aménagements réalisés très récemment sur le chemin communal qui dessert le quartier de la Clue ont prouvé leur efficacité. Des améliorations apparaissent cependant nécessaires. Il y sera pourvu dans les meilleurs délais.

Mme le Maire remercie M. Philippe HEURA, Maire de le Broc, pour la prise en charge immédiate des travaux sur la route de la Clave. Elle y associe également Messieurs Yann PRIOUT et Honoré ACCHIARDI, tous deux adjoints au Maire ainsi que José TOMICO, Conseiller Municipal, pour leur présence à ses côtés lors de ces épisodes pour accompagner chacun avec bienveillance face à ces événements ainsi que tous les sinistrés pour leur compréhension.

- Route de Saint-Roch/Saint-Pierre :

Effondrement de la voie – Les travaux de confortement, pris en charge par la Métropole, débutés le 12 novembre 2019 devraient se terminer fin décembre 2019.

- RM 17 – au niveau du Latti :

L'affaissement de la chaussée a conduit à la mise en place d'un arrêté limitant le tonnage des véhicules à 3.5 tonnes. La Subdivision Centre de la Métropole poursuit les études de sol pour définir la solution technique la mieux adaptée pour conforter cet ouvrage.

Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle :

Par arrêté interministériel en date du 28 novembre 2019, paru au journal officiel le 30 novembre 2019, l'état de catastrophe naturelle – inondation/coulée de boue – a été reconnu pour le territoire communal.

Elle précise qu'une demande de reconnaissance pour les mouvements de terrains est en cours d'instruction par les services préfectoraux.

➤ Finances :

○ Décision modificative n° 1 :

Mme le Maire laisse le soin à M. Jean-Claude NIEL, Conseiller Municipal, délégué aux Finances locales de présenter cette décision modificative.

DÉLIBÉRATION est prise afin d'acter la modification suivante :

Section «Fonctionnement» équilibrée en dépense et en recette pour un montant 59 167 €.

Section «Investissement» équilibrée en dépense et en recette pour un montant 111 320 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

○ Indemnités de conseil au receveur municipal :

DÉLIBÉRATION est prise pour attribuer à Mme Nathalie BONNAUD, Comptable Public, l'indemnité d'un montant brut de 528.92 €, soit 478.53 € pour l'année 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

○ Indemnité représentative de logement :

DÉLIBÉRATION est prise afin d'allouer à Mme Véronique GATTI, Institutrice, titulaire remplaçante rattachée au groupe scolaire «Les Espauvettes», une indemnité représentative de logement d'un montant de 149 €/mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- Renouvellement de la convention intervenue avec la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants :

DÉLIBÉRATION est prise afin d'autoriser Mme le Maire à renouveler les termes de la convention par laquelle la commune s'engage à participer, à hauteur de 50 %, au financement des actes de stérilisation et d'identification des chats libres sur le territoire communal.

Pour l'année 2020, le nombre de chats est estimé à 10 ; la dépense prévisionnelle, à la charge de la commune, s'élèvera donc à 350 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

- Régie Micro-crèche – Modification relative au cautionnement en raison de l'évolution des recettes encaissées par le régisseur :

DÉLIBÉRATION est prise afin de modifier les termes de la délibération n° 10\_12\_12 en date du 15 décembre 2010 portant création d'une régie de recettes pour recouvrir les produits de la micro-crèche «Les Petits Soleils».

En effet, en raison de l'évolution des recettes encaissées, le régisseur devra être assujéti à un cautionnement d'un montant de 300 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

#### ➤ Travaux :

- Point sur les travaux en cours

- Rue de la Parra :

Les travaux de création du réseau d'eaux pluviales et de reprises des canalisations existantes sont aujourd'hui achevés.

Dans le courant de l'année 2020, une extension sera réalisée depuis «la Dominante» pour rejoindre la RM 17 en traversant le cimetière.

- Jardin de plantes anciennes :

Les mouvements de terre et de création des murs sont réalisés à hauteur de 80 %. Cette opération qui n'a pas connu de dommages causés par les intempéries se poursuit malgré les difficultés d'accès et d'approvisionnement de ce chantier.

La livraison de cet espace est prévue pour mi-février 2020.

- Aménagement du Château :

L'architecte du Patrimoine a été sélectionné, en accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, financeur principal. Mi-janvier 2020, devrait se tenir une première réunion de travail devant permettre d'engager les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche de cette opération. Préalablement, des investigations géotechniques supplémentaires seront entreprises sur l'assise des murailles.

- Salle de sports :

Les travaux de terrassement, gros-œuvre et plancher connaissent un léger retard d'exécution causé par les récentes intempéries. Une source est apparue qui doit être canalisée derrière la paroi de soutènement de la future salle multisport. Des investigations sont en cours pour déterminer l'origine et apporter les solutions appropriées.

- Chapelle Saint-Pancrease :

Cet édifice bénéficie aujourd'hui d'un système de chauffage par climatisation réversible avec l'installation de soufflants au sol.

➤ Locations et conventions d'occupation :

- Bail à intervenir pour la location du salon de coiffure

Mme Amandine DIGEL ayant demandé à se retirer, DÉLIBÉRATION est prise pour autoriser Mme le Maire à signer un bail commercial précaire devant être établi au nom de Mme Carole LEONELLI ép. GRASSART et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans les mêmes conditions que celui intervenu initialement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

- Convention d'occupation pour le local attenant à la salle des fêtes

DÉLIBÉRATION est prise pour autoriser Mme le Maire à signer la convention d'occupation, à titre gracieux, de ce local au bénéfice de Mesdames Angeline CAUVIN et Véronique MARSEILLE et ce, pour une période de 12 mois commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En compensation ces artistes animeront des ateliers au sein de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et du Club Ados.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

➤ Enfance :

- Convention à intervenir avec la commune de Saint-Martin-du-Var pour la fréquentation de l'enfant Jade BERTHIER à l'Accueil de Loisirs

DÉLIBÉRATION est prise afin d'autoriser Mme le Maire à signer la convention devant intervenir avec la Mairie de Saint-Martin du Var pour permettre à cet enfant de fréquenter l'accueil de loisirs durant les mercredis et vacances scolaires.

Dans un souci d'équité, Mme le Maire précise que la maman prendra à charge la différence résultant de la participation de la Mairie de Gilette suivant conventionnement prévoyant la répartition ci-après :

Proposition de répartition :

- ✓ 25.00 € /jour à la charge de la Commune de Gilette
- ✓ 27.35 €/jour à la charge de la maman

Cet accord est conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 4 juillet 2020.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

➤ Personnel communal :

- Création d'un poste temporaire d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour un temps de travail hebdomadaire de 7 H, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette question est ajournée

- Augmentation du temps de travail d'un poste permanent d'adjoint territorial d'animation

DÉLIBÉRATION est prise afin d'augmenter, pour les besoins des services périscolaires et extrascolaires, le nombre d'heures de travail d'un emploi d'agent territorial d'animation. Il est ainsi porté de 30 à 35 h/semaine et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

➤ Motion exprimant les besoins en collège et lycée en rive droite du Var :

DÉLIBÉRATION est prise afin de rejoindre et soutenir la motion présentée par les maires de Saint-Jeannet et de Gattières, rejoints par les communes de Saint-Laurent-du-Var et de La Gaude, exprimant les besoins en collèges et en lycées en rive droite du Var.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

➤ Métropole Nice-Côte d'Azur – rapport d'activité 2018

Ce rapport est présenté à l'assemblée et demeure à la disposition de tous.

➤ Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT 2019) :

DÉLIBÉRATION est prise afin d'acter la communication du rapport de la séance du 25 novembre 2019 portant sur le transfert des compétences «concession de distribution de gaz et d'électricité » et « promotion du tourisme» et approuvant ledit rapport

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

➤ Marché des Bulles de Noël

DÉLIBÉRATION est prise afin d'autoriser Mme le Maire à porter plainte contre le propriétaire du véhicule OPEL Astra immatriculé DR-613-PC présent toute la matinée sur le parking de la place Docteur René Morani le samedi 30 novembre 2019.

Ce jour-là, le stationnement y était interdit, par arrêté municipal, de 5 H à 20 H à l'occasion du traditionnel Marché des Bulles de Noël

Ce véhicule ayant identifié comme suspect par le service de sécurité spécialement mandaté par la Commune de Gillette pour l'occasion, d'importants services de l'ordre ont été mobilisés pour écarter tous dangers et permettre un retour à une situation normale aux alentours de 14 H.

Les commerçants présents ont subi un préjudice personnel conséquent, estimé à la somme globale de 6 038.60 €.

Pour ce qui concerne la commune de Gillette, Mme le Maire, son Conseil Municipal et toutes les bénévoles de cette manifestation déplorent un important dommage moral, toutes les activités et animations ayant été suspendues jusqu'en début d'après-midi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**



➤ Questions diverses

Calendrier des fêtes de fin d'année

- Samedi 14 décembre à 18 H – Concert de Noël en l'église
- Dimanche 15 décembre à 12 H : Repas de Noël offert aux aînés au restaurant SERVELLA à Castagniers
- Jeudi 19 décembre à 18 H 30 : Pot de remerciements aux bénévoles
- Dimanche 26 janvier 2020 : 11 H 00 : Cérémonie des vœux

La séance est levée à 20 H.

Le Maire  
Patricia DEMAS



A handwritten signature in red ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Gilette' at the top and '(Alpes-Maritimes)' at the bottom, with two small stars on either side of the bottom text.